



CHARTRE DE « BONNE CONDUITE » DE LA COMPAGNIE D'ARCHERS SAINT GEORGES

PREAMBULE

La **Compagnie d'Archers Saint Georges** s'engage à promouvoir une pratique du tir à l'arc respectueuse des valeurs de la **FFTA**, garantissant un environnement sécurisé, inclusif et bienveillant pour tous ses membres.

Chaque adhérent, encadrant et bénévole s'engage à respecter cette charte, qui établit les **principes fondamentaux** du club et les **engagements individuels**.

1. RESPECT ET COURTOISIE

Engagement individuel :

- Je fais preuve de **respect** envers tous les membres du club, les adversaires et les encadrants.
- Je m'exprime avec **courtoisie** et évite tout comportement agressif ou irrespectueux.
- J'accepte les décisions des arbitres et encadrants avec **fair-play**.

2. ÉTHIQUE SPORTIVE ET ENGAGEMENT

Engagement individuel :

- Je pratique le tir à l'arc avec **intégrité**, en respectant les règles et les valeurs du club et de la FFTA.
- Je m'interdis toute forme de **tricherie** ou d'usage de substances dopantes.
- Je veille à la **sécurité** des autres et respecte les consignes de tir.

3. INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Engagement individuel :

- Je contribue à un environnement **inclusif**, garantissant l'accès à la pratique pour tous, y compris les personnes en situation de handicap.
- Je m'engage à **ne jamais discriminer** un membre du club en raison de son genre, son origine, ses croyances ou toute autre distinction.
- Je signale tout comportement discriminatoire aux responsables du club.



4. PROTECTION DES MINEURS ET DES PUBLICS FRAGILES

Engagement individuel :

- Je veille à la **sécurité et au bien-être** des mineurs et des publics fragiles.
- Je respecte les règles de **bienveillance et de pédagogie** dans mes interactions avec eux.
- Je signale toute situation préoccupante aux instances compétentes.

5. PREVENTION DES VIOLENCES ET DES COMPORTEMENTS INAPPROPRIES

Engagement individuel :

- Je m'engage à **ne jamais adopter** un comportement violent, qu'il soit physique, verbal ou psychologique.
- Je respecte la **charte de bonne conduite** et les règles du club.
- Je contacte les instances compétentes en cas de **violence** ou de **harcèlement**, qu'il soit observé ou subi.

6. ENGAGEMENT ENVERS L'ENVIRONNEMENT ET LES INSTALLATIONS

Engagement individuel :

- Je respecte les **installations** et le matériel mis à disposition.
- Je veille à maintenir les lieux de pratique **propres et en bon état**.
- Je participe à une démarche **écoresponsable**, en limitant le gaspillage et en favorisant le recyclage.

7. ENGAGEMENT DES ENCADRANTS ET DES DIRIGEANTS

Engagement spécifique des encadrants et des dirigeants :

- Je veille à l'**intégration et à l'accompagnement** des archers débutants et expérimentés.
- Je respecte les **principes pédagogiques** définis par la FFTA et adapte mon enseignement aux besoins des pratiquants.
- Je m'assure que chaque séance se déroule dans des **conditions de sécurité optimales**.
- Je suis attentif aux **besoins spécifiques des mineurs et des publics fragiles**, et je signale toute situation préoccupante.
- Je participe activement à la **vie du club**, en encourageant l'esprit associatif et le respect des valeurs fédérales.
- Je m'engage à suivre les **formations fédérales** proposées par la FFTA pour améliorer mes compétences et garantir un encadrement de qualité.



Comportement et responsabilités des encadrants :

- Je promeus le fair-play, l'inclusion et le respect entre les membres du club.
- J'adopte une posture bienveillante et pédagogique envers tous les pratiquants.
- Je veille à une communication claire et constructive avec les archers et les autres encadrants.
- Je m'engage à assurer une présence régulière aux entraînements et aux événements du club.
- J'adopte une conduite exempte de toute attitude discriminatoire, agressive ou inappropriée et veille à ce qu'aucun comportement de ce type ne se produise au sein du club.

Encadrement et sécurité :

- Je m'assure du respect des consignes de sécurité et des règles fédérales lors des entraînements et des compétitions.
- J'agis avec vigilance et responsabilité dans la supervision des mineurs et des publics fragiles.
- Je signale immédiatement toute situation compromettant la sécurité des membres du club.

8. SANCTIONS EN CAS DE NON-RESPECT

Tout manquement à cette charte peut entraîner des sanctions, allant du rappel à l'ordre à la suspension temporaire, et jusqu'à la radiation en cas de faute grave (cf. règlement intérieur).

Validé en Assemblée Générale le 05/07/2025

La Présidente,

Gwenola LE REUN

Le Secrétaire Adjoint

Baptiste PARMANTIER

Charte de « Bonne Conduite » - Compagnie d'Archers Saint Georges

Formulaire d'engagement individuel

Nom et prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ **Email :** _____

 **Etes-vous Encadrant au sein du club ?** : ☐ Oui ☐ Non

 **Je soussigné(e),** reconnais avoir pris connaissance de la **Charte de Bonne Conduite** de la **Compagnie d'Archers Saint Georges** et m'engage à la respecter dans toutes mes activités au sein du club.

Date : _____ **Signature :** _____